



# PLAN DE FORMATION EN LIGNE

---

## Utiliser les outils du « cloud » de manière sécuritaire

0,2 unité d'éducation continue

## Description

L'informatique et les réseaux nous rendent souvent de grands services en nous permettant d'être plus efficaces et de travailler de n'importe quel endroit. Cependant, Internet est aussi un « far west »! On peut y rencontrer des voleurs d'identité, des faussaires, et même des pirates. Comment utiliser les outils technologiques du « cloud » tout en restant protégés?

## Objectifs

- Comprendre les mécanismes fondamentaux derrière les technologies du « cloud » en rapport avec la sécurité
- Connaître et apprendre à utiliser des outils gratuits favorisant les comportements sécuritaires en télétravail et sur Internet

## Contenu

- Le « cloud », qu'est-ce que c'est?
- Comment conserver un secret : mots de passe, chiffrement, VPN
- Votre navigateur : ami ou ennemi?
- Prouver qui vous êtes... et le demeurer

## Nombre d'heures

2 heures

## Frais d'inscription

199 \$ plus les taxes applicables

## Clientèle visée

Tout employé dans un contexte de télétravail

## Formateur



### **Sylvain Hallé, professeur titulaire, UQAC**

Sylvain Hallé est professeur au Département d'informatique et de mathématique de l'UQAC depuis 2010. Il est également le titulaire de la Chaire de recherche du Canada en spécification, test et vérification de systèmes informatiques. Il enseigne la sécurité informatique dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise depuis une dizaine d'années.

## Formation continue

Université du Québec à Chicoutimi  
555, boulevard de l'Université  
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1  
418 545-5011, poste 1212  
formationcontinue@uqac.ca  
formationcontinue.uqac.ca

---

### NOTES

**Attestation de participation** : Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par la Formation continue de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants. Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

**Outils complémentaires** : Des mesures de suivi de la progression de l'équipe d'implantation sont également disponibles pour les dirigeants qui le souhaitent. Possibilité d'accompagnement supplémentaire d'un conseiller virtuel ou sur place. Un soutien technique est disponible pour le dépannage en ligne et pour répondre à toutes vos questions d'ordre technique.